

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 PP 121 Modification de la délibération n° 2020 PP 83 des 6, 7 et 8 octobre 2020 portant création des emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de Police.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 91-129 du 31 janvier 1991 modifié portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs civils ;

Vu le décret n° 2004-474 du 2 juin 2004 modifié portant statut du corps des architectes et urbanistes de l'Etat ;

Vu le décret n° 2016-907 du 1er juillet 2016 modifié portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat projet dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1182 du 28 septembre 2020 relatif à la modification de la grille des émoluments des praticiens hospitaliers à temps plein et des praticiens des hôpitaux à temps partiel ;

Vu la délibération n° 1994 D. 205 du 28 février 1994 modifiée portant fixation des conditions de rémunérations du personnel médical de l'infirmierie psychiatrique ;

Vu la délibération n° 1996 PP 97 du 9 juin 1996 portant fixation du mode de calcul de l'indemnité annuelle tenant lieu de traitement versée aux médecins divisionnaires adjoints du service médical de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2000 PP 57 du 10 juillet 2000 portant fixation de l'échelonnement indiciaire applicable aux emplois d'agents techniques contractuels de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2002 PP 109-1° des 9, 10 et 11 décembre 2002 modifiée portant dispositions applicables aux agents techniques d'entretien, agents contractuels de droit public de la préfecture de Police visés par l'article 35 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n° 2003 PP 13-1° du 3 mars 2003 modifiée portant création d'un emploi de médecin-inspecteur adjoint de l'institut médico-légal au budget spécial de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2005 PP 8-1° des 7 et 8 février 2005 modifiée portant dispositions statutaires applicables aux emplois de médecin-chef et de médecin-chef adjoint du service de médecine statutaire et de contrôle de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2006 PP 42-1° des 15 et 16 mai 2006 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2009 PP 6-1° des 2 et 3 février 2009 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des architectes de sécurité de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2011 PP 15-1° des 20 et 21 juin 2011 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des secrétaires administratifs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2011 PP 18-1° des 20 et 21 juin 2011 modifiée portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2011 PP 19-1° des 20 et 21 juin 2011 modifiée portant statut particulier du corps des infirmiers de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2012 PP 71-1° des 15 et 16 octobre 2012 modifiée portant dispositions statutaires au corps des techniciens supérieurs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2012 PP 73-1° des 15 et 16 octobre 2012 modifiée portant dispositions relatives aux emplois de directeur et de sous-directeur du laboratoire central de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2013 PP 32-1° des 10 et 11 juin 2013 modifiée portant dispositions statutaires au corps des conseillers socio-éducatifs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2013 PP 33-1° des 10 et 11 juin 2013 modifiée portant statut particulier aux cadres de santé paramédicaux de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2013 PP 62-1° des 14 et 15 octobre 2013 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des contrôleurs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2017 PP 22 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints administratifs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2017 PP 24 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des adjoints techniques de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2017 PP 25 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'institut médico-légal de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2017 PP 26 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des surveillants de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2017 PP 29-1 des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2017 PP 33-1° des 9, 10 et 11 mai 2017 modifiée portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins civils de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu la délibération n° 2017 PP 70-1° des 20, 21 et 22 novembre 2017 portant dispositions applicables au corps des démineurs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2018 PP 34-2 des 2, 3 et 4 mai 2018 portant dispositions statutaires applicables au corps des assistants socio-éducatifs de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2018 PP 35-2 des 2, 3 et 4 mai 2018 portant dispositions statutaires applicables au corps des éducateurs de jeunes enfants de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2020 PP 83 des 6, 7 et 8 octobre 2020 relative aux emplois relevant du statut des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2020 PP 93 des 15 au 17 décembre 2020 portant fixation de la référence des corps des administrations parisiennes qui sont équivalents à un corps de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique hospitalière ou un cadre d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2020 PP 97 des 15 au 17 décembre 2020 portant dispositions statutaires applicables au corps des ingénieurs de la filière technique de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2020 PP 114 des 15 au 17 décembre 2020 portant dispositions statutaires relatives à l'emploi fonctionnel d'ingénieur en chef de la filière technique du 1er et du 2ème groupe de la préfecture de Police ;

Vu la délibération n° 2021 PP 23 des 13, 14 et 15 avril 2021 fixant les modalités de recrutement et de rémunérations des agents contractuels sur des emplois de catégorie A, B et C relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'avis émis par le comité technique des administrations parisiennes en date du 5 octobre 2021 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 novembre 2021, par lequel M. le préfet de Police soumet à son approbation la liste des emplois relevant des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de Police ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La délibération n° 2020 PP 83 des 6, 7 et 8 octobre 2020 susvisée est modifiée conformément aux articles 2 à 4.

Article 2 : L'article 1^{er} est remplacé par les dispositions suivantes :
« A compter du 1^{er} janvier 2022, les effectifs budgétaires inscrits au budget spécial de la préfecture de Police sont modifiés comme suit :

Article budgétaire	Emploi	Nombre de postes
920-201	adjoint administratif	-49
	surveillant	-8
	technicien supérieur	1
	secrétaire administratif	20
	adjoint technique	2
	cadre de santé paramédical	1
	agent contractuel de niveau médecin	2
	agent contractuel de niveau attaché d'administration	14
	Total	-17
920-2031	agent technique d'entretien	-1
	adjoint technique	20
	Total	19
920-2033	ingénieur	-1
	technicien supérieur	-1
	adjoint technique	-4
	agent contractuel de niveau architecte et urbaniste	-3
	ingénieur de la filière technique	5
	Total	-4
920-2035	agent technique contractuel	-1
	ingénieur	7
	technicien supérieur	2
	adjoint technique	3
	Total	11
920-27	adjoint administratif	-29
	ingénieur de la filière technique	-2
	conseiller socio-éducatif	-1
	secrétaire administratif	8
	Total	-24
921-1112	contrôleur	-2
	infirmier	2
	Total	0
921-1213	adjoint administratif	-1
	ingénieur de la filière technique	2

	technicien supérieur	4
	Total	5
921-1221	adjoint administratif	7
	Total	7
921-1222	contrôleur	-1
	adjoint administratif	2
	Total	1
921-1223	adjoint administratif	-2
	Ingénieur	2
	Total	0
921-1411	secrétaire administratif	1
	agent contractuel de niveau attaché d'administration	1
	Total	2
Solde des mouvements et transformations d'emplois		0

»

Article 3 : L'article 1-1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Les emplois des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de Police sur lesquels se fondent les effectifs budgétaires par corps ou emploi au titre de l'année 2022 sont fixés comme suit :

Article 920-201 : administration générale

filière administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	253	01/01/2022
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	685	01/01/2022
	adjoint administratif principal de 2ème classe			
	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique d'Etat	agent contractuel de niveau administrateur civil	A	5	01/01/2022
	agent contractuel de niveau attaché d'administration		50	
filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
ingénieur	chef de département	A	5	01/01/2022
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			

	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	11	
	technicien supérieur principal			
	technicien supérieur			
	agent contractuel de niveau technicien supérieur			
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	16	01/01/2022
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			
	agent contractuel de niveau adjoint technique			

filière sociale				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
conseiller socio-éducatif	conseiller hors classe socio-éducatif	A	6	01/01/2022
	conseiller supérieur socio-éducatif			
	conseiller socio-éducatif			
	agent contractuel de niveau conseiller-socio-éducatif			
assistant socio-éducatif	assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	A	27	01/01/2022
	assistant socio-éducatif			
	agent contractuel de niveau assistant socio-éducatif			
éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	3	01/01/2022
	éducateur de jeunes			
	agent contractuel de niveau éducateur de jeunes enfants			
filière médico-sociale				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
médecin chef	médecin chef	A	1	01/01/2022
médecin chef adjoint	médecin chef adjoint	A	1	
cadre de santé paramédical	cadre supérieur de santé paramédical	A	2	
	cadre de santé paramédical			
	agent contractuel de niveau cadre de santé paramédical			
infirmier en soins généraux et spécialisés	infirmier en soins généraux et spécialisés 3e grade	A	9	
	infirmier en soins généraux et spécialisés 2e grade			
	infirmier en soins généraux et spécialisés 1er grade			
	agent contractuel de niveau infirmier en soins généraux spécialisés			
infirmier	infirmier de classe supérieure	B	4	
	infirmier de classe normale			
	agent contractuel de niveau infirmier			
aide soignant	aide soignant principal	C	22	
	aide soignant			
	agent contractuel de niveau aide soignant			

emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique d'Etat	agent contractuel de niveau médecin	A	5	
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique hospitalière	agent contractuel de niveau psychologue		1	
filière spécifique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
surveillant	Surveillant principal de 1ère classe	C	7	01/01/2022
	Surveillant principal de 2ème classe			
	agent contractuel de niveau surveillant			

Total article 920-201	1 113
------------------------------	--------------

Article 920-2031 : ensembles immobiliers

filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	20	01/01/2022
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			
	agent contractuel de niveau adjoint technique			
agent technique d'entretien	agent technique d'entretien CDI	C	187	01/01/2022
	agent technique d'entretien 4ème catégorie			
	agent technique d'entretien 3ème catégorie			
	agent technique d'entretien 2ème catégorie			
	agent technique d'entretien 1ère catégorie			

Total article 920-2031	207
-------------------------------	------------

Article 920-2033 : service du matériel

filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
ingénieur	chef de département	A	1	01/01/2022
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			
	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			
ingénieur de la filière technique	ingénieur en chef de la filière technique	A	55	
	ingénieur hors classe de la filière technique			
	ingénieur principal de la filière technique			
	ingénieur de la filière technique			

	agent contractuel de niveau ingénieur de la filière technique		
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	69
	technicien supérieur principal		
	technicien supérieur		
	agent contractuel de niveau technicien supérieur		
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	224
	adjoint technique principal de 2ème classe		
	adjoint technique		
	agent contractuel de niveau adjoint technique		
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique d'Etat	agent contractuel de niveau architecte et urbaniste	A	2

Total article 920-2033	351
-------------------------------	------------

Article 920-2035 : informatique

filière administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	4	01/01/2022
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	17	
	adjoint administratif principal de 2ème classe			
	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
ingénieur	chef de département	A	30	01/01/2022
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			
	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	16	
	technicien supérieur principal			
	technicien supérieur			
	agent contractuel de niveau technicien supérieur			
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	9	
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			

	agent contractuel de niveau adjoint technique			
agent technique contractuel	agent technique contractuel catégorie I	A	1	
	agent technique contractuel catégorie II			
	agent technique contractuel catégorie III			
	agent technique contractuel catégorie IVA	B		
	agent technique contractuel catégorie IVB			
	agent technique contractuel catégorie IVC			

Total article 920-2035	77
-------------------------------	-----------

Article 920-27 : police administrative

filière administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	251	01/01/2022
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	837	
	adjoint administratif principal de 2ème classe			
	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	01/01/2022
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			
	agent contractuel de niveau adjoint technique			
filière sociale				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
assistant socio-éducatif	assistant socio-éducatif 1ère classe	A	1	01/01/2022
	assistant socio-éducatif 2ème classe			
	agent contractuel de niveau assistant socio-éducatif			

Total article 920-27	1 093
-----------------------------	--------------

Article 921-1112 : infirmerie psychiatrique

filière administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	2	01/01/2022
	adjoint administratif principal de 2ème classe			
	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
filière médico-sociale				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
cadre de santé paramédical	Cadre supérieur de santé paramédical	A	3	01/01/2022
	Cadre de santé paramédical			
	agent contractuel de niveau cadre de santé paramédical			
infirmier en soins généraux et spécialisés	Infirmier en soins généraux et spécialisés 3e grade	A	16	
	Infirmier en soins généraux et spécialisés 2e grade			
	Infirmier en soins généraux et spécialisés 1er grade			
	agent contractuel de niveau infirmier en soins généraux spécialisés			
infirmier	Infirmier de classe supérieure	B	12	
	Infirmier de classe normale			
	agent contractuel de niveau infirmier			
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique hospitalière	agent contractuel de niveau médecin	A	1	
filière spécifique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
contrôleur	contrôleur en chef	B	2	01/01/2022
	contrôleur principal			
	contrôleur			
	agent contractuel de niveau contrôleur			
surveillant	Surveillant principal de 1ère classe	C	26	
	Surveillant principal de 2ème classe			
	agent contractuel de niveau surveillant			

Total article 921-1112	62
-------------------------------	-----------

Article 921-1213 : contrôle des garnis

filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
ingénieur	chef de département	A	6	01/01/2022
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			
	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			
ingénieur de la filière technique	ingénieur en chef de la filière technique	A	2	
	ingénieur hors classe de la filière technique			
	ingénieur principal de la filière technique			
	ingénieur de la filière technique			
	agent contractuel de niveau ingénieur de la filière technique			
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	30	
	technicien supérieur principal			
	technicien supérieur			
	agent contractuel de niveau technicien supérieur			

Total article 921-1213	38
-------------------------------	-----------

Article 921-1214 : péril d'immeuble

filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
architecte de sécurité	Architecte de sécurité en chef	A	46	01/01/2022
	Architecte de sécurité de classe supérieure			
	Architecte de sécurité de classe normale			
	agent contractuel de niveau architecte de sécurité			

Total article 921-1214	46
-------------------------------	-----------

Article 921-1221 : objets trouvés

filière administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	3	01/01/2022
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	37	
	adjoint administratif principal de 2ème classe			

	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
filère technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	01/01/2022
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			
	agent contractuel de niveau adjoint technique			

Total article 921-1221	45
-------------------------------	-----------

Article 921-1222 : institut médico-légal

filère administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	5	01/01/2022
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	9	01/01/2022
	adjoint administratif principal de 2ème classe			
	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique d'Etat	agent contractuel de niveau attaché d'administration	A	1	

filère technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
ingénieur	chef de département	A	1	01/01/2022
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			
	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			
	agent contractuel de niveau adjoint technique			

filère médico-sociale				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique hospitalière	agent contractuel de niveau psychologue	A	1	01/01/2022
filère spécifique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
contrôleur	contrôleur en chef	B	3	01/01/2022
	contrôleur principal			
	contrôleur			
	agent contractuel de niveau contrôleur			
identificateur	identificateur principal	C	23	01/01/2022
	identificateur			
	agent contractuel de niveau identificateur			
Total article 921-1222			46	

Article 921-1223 : laboratoire central

filère administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	5	01/01/2022
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	18	01/01/2022
	adjoint administratif principal de 2ème classe			
	adjoint administratif			
	agent contractuel de niveau adjoint administratif			
filère technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
Directeur du LCPP	agent contractuel de niveau directeur du LCPP	A	1	01/01/2022
sous-directeur	sous-directeur	A	1	
ingénieur	chef de département	A	64	
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			
	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	77	
	technicien supérieur principal			

	technicien supérieur			
	agent contractuel de niveau technicien supérieur			
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	7	
	adjoint technique principal de 2ème classe			
	adjoint technique			
	agent contractuel de niveau adjoint technique			
démineur	Démineur en chef	A	27	
	Démineur chef d'équipe			
	Démineur	B		
	agent contractuel de niveau démineur	A/B		
agent technique d'entretien	agent technique d'entretien CDI	C	8	
	agent technique d'entretien 4ème catégorie			
	agent technique d'entretien 3ème catégorie			
	agent technique d'entretien 2ème catégorie			
	agent technique d'entretien 1ère catégorie			

Total article 921-1223	208
-------------------------------	------------

Article 921-1411 : service interdépartemental de la protection civile

filière administrative				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	1	
	secrétaire administratif de classe supérieure			
	secrétaire administratif de classe normale			
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif			
emplois contractuels référencés dans les corps de la fonction publique d'Etat	agent contractuel de niveau attaché d'administration	A	7	01/01/2022
filière technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
ingénieur	chef de département	A	2	01/01/2022
	ingénieur en chef			
	ingénieur principal			
	ingénieur			
	agent contractuel de niveau ingénieur			

Total article 921-1411	10
-------------------------------	-----------

Article 921-2111 : direction départementale de la protection des populations

filère administrative					
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet	
secrétaire administratif	secrétaire administratif de classe exceptionnelle	B	3	01/01/2022	
	secrétaire administratif de classe supérieure				
	secrétaire administratif de classe normale				
	agent contractuel de niveau secrétaire administratif				
adjoint administratif	adjoint administratif principal de 1ère classe	C	10		01/01/2022
	adjoint administratif principal de 2ème classe				
	adjoint administratif				
	agent contractuel de niveau adjoint administratif				

filère technique					
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet	
ingénieur	chef de département	A	3	01/01/2022	
	ingénieur en chef				
	ingénieur principal				
	ingénieur				
	agent contractuel de niveau ingénieur				
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	11		01/01/2022
	technicien supérieur principal				
	technicien supérieur				
	agent contractuel de niveau technicien supérieur				
adjoint technique	adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	01/01/2022	
	adjoint technique principal de 2ème classe				
	adjoint technique				
	agent contractuel de niveau adjoint technique				

Total article 921-2111	31
-------------------------------	-----------

Article 921-2211 : lutte contre les nuisances

filère technique				
corps ou emploi	grade ou emploi	catégorie	nombre de postes	date d'effet
technicien supérieur	technicien supérieur en chef	B	8	01/01/2022
	technicien supérieur principal			
	technicien supérieur			
	agent contractuel de niveau technicien supérieur			

Total article 921-2211	8
-------------------------------	----------

Article 4 : Après l'article 1-1 est ajouté un article 1-2 ainsi rédigé :

« Les emplois des administrations parisiennes rémunérés sur le budget spécial de la préfecture de Police sur lesquels se fondent les effectifs budgétaires par corps ou emploi de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris au titre de l'année 2022 sont imputés sur le chapitre et article 921 13 12 « incendie ». »

Article 5 : La présente délibération entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au bulletin officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO